

Déconfinement: couvre-feu à 20H, Noël sauvé, Nouvel An sacrifié, lieux culturels fermés... Ce qu'a annoncé Castex

Face à la récente dégradation des indicateurs épidémiques, le premier ministre a de nouveau tiré la sonnette d'alarme sur la circulation du Covid-19. Il a invité les Français à rester vigilants durant les fêtes de fin d'année pour espérer vaincre le virus.

Par Arthur Berdah, Loris Boichot et Wladimir Garcin-Berson

Publié à l'instant



Jean Castex. THOMAS SAMSON / AFP

Le virus ne prend pas de vacances. À une semaine du déconfinement progressif prévu le 15 décembre, et à l'approche des fêtes de fin d'année, l'exécutif s'inquiète de la récente dégradation des indicateurs épidémiques. Face à la reprise des contaminations,

qui se rapprochent chaque jour un peu plus des 15.000 cas, Jean Castex, Olivier Véran et Gérald Darmanin ont été contraints de reconnaître que l'embellie de la situation sanitaire avait «*marqué le pas*».

«*La partie est loin d'être gagnée*», ont-ils déploré, estimant que «*du plateau au pic, les choses peuvent parfois aller très vite*». Pour tenter de contenir la progression du Covid-19 sur le territoire, le chef du gouvernement et les ministres de la Santé et de l'Intérieur ont donc décidé de «*négozier les prochaines semaines avec beaucoup de vigilance*». Ils ont édicté des «*règles plus strictes*» lors d'une conférence de presse ce jeudi en fin d'après-midi.

EN DIRECT - Suivez les dernières informations sur la situation épidémique

● L'objectif de 5000 nouveaux cas ne sera pas atteint le 15 décembre

«*Nous ne sommes pas encore sortis de la deuxième vague*», a indiqué le ministre de la Santé, affirmant que l'objectif de 5000 nouveaux cas par jour, fixé par Emmanuel Macron, ne sera pas atteint le 15 décembre. «*Si nous ne changeons rien*», le «*risque*» est donc «*que la deuxième vague reparte dans les prochaines semaines, que les cas graves se remettent à augmenter*», met en garde le ministre.

● Couvre-feu de 20 heures à 6 heures dès le 15 décembre

La mesure a été «*durcie*». Dès le 15 décembre, un couvre-feu sera instauré de 20 heures à 6 heures, et non pas de 21 heures à 7 heures, comme cela avait initialement été envisagé. Ce confinement nocturne sera «*strictement contrôlé*», et la pratique du sport ne sera pas autorisée. Tout contrevenant s'exposera à une amende de 135 euros, et il faudra se munir d'une attestation justifiant de l'une des dérogations suivantes :

- motifs professionnels
- motifs familiaux impérieux
- missions d'intérêt général
- raisons médicales

- personne en situation de handicap et accompagnant

- besoin des animaux de compagnie

● Déplacements interrégionaux autorisés le 15 décembre, plus d'attestation en journée

La fin de la limite des 20 kilomètres. Les déplacements seront de nouveau autorisés «*partout en France*» à partir du 15 décembre, a annoncé Jean Castex. Les Français pourront donc se rendre d'une région à l'autre sans attestation dans la journée, avant le couvre-feu.

● Exception au couvre-feu le 24 décembre, pour le réveillon de Noël

Noël «*occupe une place à part dans nos vies et dans nos traditions*». C'est pourquoi l'exécutif a décidé de maintenir l'exception au couvre-feu prévue le 24 décembre au soir. À condition, toutefois, de respecter la «*recommandation*» qui consiste à ne pas réunir «*plus de 6 adultes à la fois*».

● Il faudra finalement rester chez soi le 31 décembre, pour le Nouvel An

Certes, c'est un «*moment traditionnellement festif*». Mais il «*concentre tous les ingrédients d'un rebond épidémique*». C'est pourquoi le Nouvel An ne bénéficiera finalement pas d'une exception au couvre-feu, contrairement à ce qui avait été initialement envisagé. Il faudra donc rester chez soi pour la Saint-Sylvestre, le 31 décembre au soir.

● Musées, théâtres et cinémas fermés jusqu'au 7 janvier au mieux

Encore un peu de patience pour les établissements culturels. Leur réouverture, prévue le 15 décembre, n'aura finalement pas lieu avant le 7 janvier au mieux. Cinémas ; théâtres ; musées ; cirques ; enceintes sportives - comme les stades - ; casinos ; salles

de jeu ; et zoos devront garder le rideau baissé «*trois semaines de plus*», a annoncé le premier ministre. Leur cas sera réexaminé début janvier par l'exécutif, qui prendra sa décision en fonction de l'évolution de l'épidémie.

● **Les cafés, bars, restaurants et salles de sport gardent espoir d'ouvrir le 20 janvier**

Malgré le délai supplémentaire imposé aux établissements accueillant du public qui devaient rouvrir le 15 décembre, l'horizon de réouverture pour les cafés, bars, restaurants et salles de sport demeure pour l'instant fixée au «*20 janvier*», a précisé Jean Castex.

● **Maintien du soutien économique pour les établissements fermés**

Les établissements devant rester fermés pourront compter sur les aides de l'État. «*Nous maintiendrons (...) tous nos dispositifs d'accompagnement économique, à la fois généraux et propres aux établissements culturels*», jusqu'à leur réouverture, a déclaré Jean Castex.

● **Pas de nouvelle jauge dans les lieux de culte**

Dans les lieux de culte, les règles «*ne seront pas revues à la hausse*», a indiqué Jean Castex. Deux sièges doivent être laissés libres entre chaque personne ou entité familiale, et seule une rangée sur deux peut être occupée.

Plus d'informations à venir...